

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2100

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 11

À l'alinéa 37, substituer aux mots :

« posées aux articles L. 7232-1, L. 7232-1-1 et »,

les mots :

« fixées aux articles L. 7232-1 à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.